Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro ISN : 9447
Centre d'intérêt : 150

Evaluation de l'état des immeubles des commissions scolaires : guide d'interprétation des tableaux "A", "B" et "C" contenant les données statistiques propres à chaque commission scolaire, 1988-1989 / Direction générale des services administratifs aux réseaux, Direction des équipements scolaires. -- [Québec] : La Direction générale, 1990.
25 p. ; 28 cm.

Code : 27-2055 ; 9091-0351

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province) Direction des équipements scolaires

Descripteur(s) : Ecole publique * Commission scolaire * Bâtiment * Evaluation * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce guide donne les indications nécessaires pour la compréhension des tableaux des résultats de l'évaluation des immeubles des commissions scolaires pour l'année 1988-1989 transmis à chacune des commissions scolaires. On y trouve des notes explicatives concernant les cotes, les catégories d'utilisation, le calcul de l'année de construction pondérée, la superficie, le rang et la province. Un exemple d'interprétation des tableaux-synthèse des résultats comparatifs est aussi inclu dans ce guide. En annexe, on trouve la méthodologie de calcul utilisée pour évaluer les bâtiments.

Type de document :

9447

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES DES COMMISSIONS SCOLAIRES

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES TABLEAUX "A", "B" ET "C" CONTENANT LES DONNÉES STATISTIQUES PROPRES À CHAQUE COMMISSION SCOLAIRE

1988-1989

MAI 1990

Québec

27-2055

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES DES COMMISSIONS SCOLAIRES

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES TABLEAUX "A" ,"B" ET "C" CONTENANT LES DONNÉES STATISTIQUES PROPRES A CHAQUE COMMISSION SCOLAIRE

1988-1989

Direction générale des services
administratifs aux réseaux
Direction des équipements scolaires

MAI 1990

1.0 INTRODUCTION

Le résultat global de l'évaluation de l'état physique des immeubles des commissions scolaires fait l'objet d'une brochure intitulée "Évaluation de l'état des immeubles des commissions scolaires, résultats pour l'année scolaire 1988-1989".

En complément à cette brochure, le Ministère transmet à chacune des commissions scolaires une compilation des données qu'elles ont fournies. Ces résultats sont présentés sous forme de tableaux (A, B et C) qui permettent à chaque commission scolaire de se situer parmi les organismes scolaires de sa région et ceux du Québec.

Le présent guide donne les indications nécessaires pour la compréhension de ces tableaux.

2.0 DESCRIPTION DES TABLEAUX

Les tableaux A, B et C contiennent les informations suivantes:

. **Série A** : résultats comparatifs de l'évaluation des immeubles scolaires répartis selon les cinq principales composantes (aménagement extérieur, structure, architecture, mécanique et électricité) d'un bâtiment et selon:

.. A-1 : l'utilisation des bâtiments;
.. A-2 : la superficie des bâtiments;
.. A-3 : l'année de construction **pondérée**.

. **Série B** : résultats comparatifs de l'évaluation des immeubles scolaires, nombre de bâtiments répartis selon la cote obtenue et selon:

.. B-1 : la catégorie d'utilisation;
.. B-2 : la superficie;
.. B-3 : l'année de construction **pondérée**.

. **Série C** : tableaux synthèses des résultats comparatifs pour la commission scolaire selon la catégorie d'utilisation soit:

.. C-1 : enseignement primaire;
.. C-2 : enseignement secondaire;
.. C-3 : enseignement professionnel;
.. C-4 : administration;
.. C-5 : autres.

3.0 NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT LES TABLEAUX COMPARATIFS DU RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DES IMMEUBLES SCOLAIRES

3.1 Cotes

La plupart des cotes figurant dans les tableaux sont des moyennes **arithmétiques** du résultat de l'évaluation des immeubles scolaires selon différents regroupements de bâtiments: par catégories d'utilisation, selon leur superficie, selon leur année de construction pondérée ou selon une combinaison de ceux-ci. Lorsqu'une commission scolaire ne possède aucun bâtiment dans un regroupement de bâtiments, on lui a attribué la cote zéro (0) pour ce groupe de bâtiments.

Les **cotes** pour l'ensemble des composantes des tableaux A-1, A-2 et A-3 sont les mêmes que les **cotes moyennes** des tableaux B-1, B-2 et B-3. Elles ne sont pas obtenues par une moyenne arithmétique des cotes pour chacune des principales composantes mais plutôt à partir de la **moyenne** de la **cote générale** de chacun des bâtiments d'une commission scolaire, d'une direction régionale ou de la Province. Pour connaître davantage comment se calcule une cote générale pour un bâtiment, on peut consulter l'annexe 1 qui reprend les pages 52 et 53 du questionnaire "Évaluation de l'état des immeubles des commissions scolaires" (code 27-1971).

Dans les tableaux A-1, A-2 et A-3, les cotes pour chacune des cinq principales composantes proviennent du résultat obtenu, en pourcentage, pour chaque groupe de questions de la grille d'évaluation.

Aménagement extérieur	:	**questions 1 à 4**
Structure	:	**questions 5 à 6**
Architecture	:	**questions 7 à 34**
Mécanique	:	**questions 35 à 70**
Électricité	:	**questions 71 à 104**

Dans les tableaux C-1, C-2, C-3, C-4 et C-5, la **cote moyenne** représente la moyenne de la cote générale des bâtiments regroupés selon leur superficie, leur année de construction **pondérée** et la catégorie d'utilisation.

3.2 Catégories d'utilisation

Les bâtiments ont été regroupés selon la présence d'élèves d'abord, puis de services administratifs ensuite. Le tableau suivant illustre la méthodologie employée pour déterminer la catégorie d'utilisation retenue pour les fins de la présente analyse. Le **carreau** indique la catégorie d'utilisation où ont été inscrits les résultats du bâtiment concerné.

CATÉGORIES D'UTILISATION

	PRÉSCOLAIRE	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	CENTRE ADMINISTRATIF	AUTRES
EXEMPLES:						
1	OUI	**OUI**	NON	NON	NON	NON
2	OUI	OUI	**OUI**	NON	NON	NON
3	NON	NON	OUI	**OUI**	NON	NON
4	OUI	**OUI**	NON	NON	OUI	OUI
5	NON	NON	NON	NON	**OUI**	OUI
6	NON	NON	NON	NON	NON	**OUI**
7	NON	NON	NON	**OUI**	OUI	OUI
8	NON	OUI	OUI	**OUI**	NON	NON

3.3 Année de construction pondérée

Le calcul de l'année de construction pondérée tient compte de l'année de chacune des modifications antérieures (en plus seulement) d'un bâtiment et des superficies respectives.

Exemple: Un bâtiment construit en 1930 (500 m²) et agrandi en 1960 (1 000 m²).

1930	X	500 m²	=	965 000			
1960	X	1 000 m²	=	1 960 000			
		1 500 m²		2 925 000	÷	1 500 m²	= 1950

L'année de construction pondérée est 1950.

3.4 Superficie

Superficie actuelle (année scolaire 1988-1989) d'un bâtiment donné, comprenant toutes les modifications antérieures.

3.5 Rang

Rang obtenu par une commission scolaire pour sa cote moyenne pour les bâtiments dans un regroupement (même catégorie d'utilisation, année de construction pondérée et superficie) par rapport aux autres commissions scolaires de la direction régionale et de la Province qui ont des bâtiments de ce regroupement.

3.6 Province

Les résultats ont été compilés pour un ensemble de 3 596 bâtiments puisque les commissions scolaires à statut particulier (crie, Littoral et Kativik) ne sont pas incluses dans le fichier. Ce nombre de bâtiments (3 596) représente la quantité de bâtiments qui avaient une catégorie d'utilisation **valide** parmi l'ensemble des bâtiments **évalués** (3 630).

4.0 EXEMPLE D'INTERPRÉTATION DES TABLEAUX SYNTHÈSES DES RÉSULTATS COMPARATIFS (SÉRIE "C")

CATÉGORIE D'UTILISATION: ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

		ANNÉE DE CONSTRUCTION PONDÉRÉE											
		< 1955			1955 À 1965			1965 À 1975			1975 ET PLUS		
		C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.
SUPERFICIE < 2000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	2	48	306	6	86	566	0	15	115	0	0	16
	COTE MOYENNE	59	64	68	69	70	70		72	73			89
	RANG DE LA C.S.		16/18	116/130		16/20	122/148						

Ce regroupement donne pour cette catégorie d'utilisation (enseignement primaire) l'évaluation des bâtiments dont la superficie est inférieure à 2 000 m² et l'année de construction pondérée est inférieure à 1955.

4.1 Nombre de bâtiments

Commission scolaire: 2

Direction régionale: 48

Province : 306

La commission scolaire possède 2 bâtiments dans cette catégorie d'utilisation dont la superficie est inférieure à 2 000 m² et l'année de construction pondérée est inférieure à 1955.

Il existe 48 bâtiments sur le territoire de la direction régionale et 306 bâtiments dans la Province, appartenant à cette catégorie d'utilisation, dont la superficie est inférieure à 2 000 m² et l'année de construction pondérée est inférieure à 1955.

4.2 Cote moyenne

Commission scolaire: 59

Direction régionale: 66

Province : 68

La cote moyenne des 2 bâtiments de la commission scolaire est 59 %. La cote moyenne des 48 bâtiments de la direction régionale est 66 %. La cote moyenne des 306 bâtiments de la Province est 68 %.

4.3 Rang de la commission scolaire

Direction régionale: 16/18

Province : 116/130

Avec 2 bâtiments ayant une cote moyenne de 59 %, la commission scolaire est seizième sur les dix-huit (16/18) commissions scolaires de la direction régionale et cent seizième sur les cent trente (116/130) commissions scolaires de la Province qui ont des bâtiments dans ce regroupement.

ANNEXE 1

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DU RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS *

Cette annexe fournit la méthodologie de calcul utilisée pour obtenir une cote finale sur 100 points pour les éléments présents au bâtiment.

Chacun des critères a une valeur qui est constante pour l'ensemble du questionnaire. Elle varie de 1 pour la cote critique à 6 pour la cote excellente.

Chaque question appartient à un regroupement ayant un poids différent dépendant de l'importance des éléments qu'il représente par rapport à l'ensemble du bâtiment.

À titre d'exemple, les questions se rapportant à l'aménagement extérieur (questions 1 à 4) ont un poids de 4 % alors que les questions 10 et 11 traitant du revêtement extérieur ont un poids de 9 %.

À l'intérieur d'un regroupement de questions, le pointage brut est obtenu par l'addition des valeurs des critères déclarés pour chacune des questions applicables à ce bâtiment. Ce résultat est divisé par la note maximale possible pour ce regroupement.

Exemple: *Groupement de 4 questions dont 3 questions concernent le bâtiment.*
Le bâtiment a été déclaré "bon" pour 2 questions et "excellent" pour la 3e question.

$$\textit{Pointage} = \frac{4 + 4 + 6}{6 + 6 + 6} = \frac{14}{18} = \textit{Résultat brut}$$

Le résultat pondéré est obtenu en multipliant le résultat brut par le poids de chacun des groupements.

Le sous-total du bâtiment est l'addition de l'ensemble des résultats pondérés, exprimé en pourcentage.

Le total est l'expression du sous-total après élimination des regroupements de questions qui ne s'appliquent pas. Ainsi, un sous-total de 80 devient 82,9 lorsque aucune évaluation n'est fournie pour les questions 82 à 87 (80 / (100 - 3,5) = 82,9).

Le calcul des résultats se fait après avoir fourni toutes les réponses aux questions de la grille d'évaluation, à la demande après les corrections et lors de l'impression.

Le tableau suivant fournit la liste des questions formant chacun des regroupements ainsi que la pondération qui y est associée.

* Référence: Évaluation de l'état des immeubles des commissions scolaires, questionnaire pages 52 et 53 (code 27-1971).

ANNEXE 1

(suite)

PONDÉRATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS

DESCRIPTION	QUESTIONS NO	PONDÉRATION
AMÉNAGEMENT DU TERRAIN	1 à 4	4
STRUCTURE	5 à 6	15
ARCHITECTURE	7 à 39	41
. Toiture	7 à 9	6,0
. Revêtement extérieur	10 à 11	9,0
. Ouvertures	12 à 15	5,0
. Finis intérieurs	16 à 19	14,0
. Portes intérieures	20 à 21	1,5
. Moyens d'issues	22 à 23	2,0
. Transport vertical	24 à 25	2,0
. Ameublement intégré	26 à 34	3,5
MÉCANIQUE	35 à 70	21
. Alimentation d'eau au bâtiment	35 à 36	1,5
. Distribution de l'eau dans le bâtiment	37 à 38	1,0
. Appareils	39 à 43	2,0
. Drainage	44 à 46	1,5
. Chauffage	47 à 53	4,0
. Ventilation	54 à 62	5,0
. Régulation	63	1,5
. Climatisation	64 à 66	3,0
. Protection contre l'incendie	67 à 70	1,5
ÉLECTRICITÉ	71 à 109	17
. Alimentation et distribution	71 à 77	4,0
. Éclairage	78 à 81	4,5
. Chauffage	82 à 87	3,5
. Commandes d'économie d'énergie	88 à 92	1,0
. Systèmes auxiliaires	93 à 99	2,5
. Communications	100 à 104	1,5

ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES DES COMMISSIONS SCOLAIRES

COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)

TABLEAUX "A", "B" ET "C"

1988-1989

Direction générale des services
administratifs aux réseaux
Direction des équipements scolaires

MAI 1990

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MEQ / DGSAR
90-05-23

A-1

RÉSULTATS COMPARATIFS DE L'ÉVALUATION DES IMMEUBLES SCOLAIRES RÉPARTIS SELON LES CINQ PRINCIPALES COMPOSANTES D'UN BÂTIMENT D'APRÈS L'UTILISATION DES BÂTIMENTS

COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)

CATÉGORIES D'UTILISATION DES BÂTIMENTS	COTES POUR CHACUNE DES PRINCIPALES COMPOSANTES															COTES POUR L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES		
	AMÉNAGEMENT EXT.			STRUCTURE			ARCHITECTURE			MÉCANIQUE			ÉLECTRICITÉ					
	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.
ENS. PRIMAIRE	76	71	69	75	74	75	72	71	70	73	73	71	75	74	74	73	73	72
ENS. SECONDAIRE	75	71	69	78	76	76	66	71	70	69	73	72	72	74	74	70	73	72
ENS. PROFESSIONNEL	83	72	70	83	76	76	66	72	70	69	74	72	69	75	74	71	74	72
ADMINISTRATION	83	71	70	83	69	75	74	72	73	71	75	73	73	75	76	75	73	74
AUTRES	54	68	61	69	71	69	69	65	64	72	66	64	74	60	64	70	67	65

NOTE : LES COTES SONT EXPRIMÉES PAR RAPPORT À UNE VALEUR MAXIMALE DE 100

C.S. : MOYENNES POUR LA COMMISSION SCOLAIRE
D.R. : MOYENNES POUR LA DIRECTION RÉGIONALE
PROV. : MOYENNES PROVINCIALES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MEQ / DGSAR
90-05-23

RÉSULTATS COMPARATIFS DE L'ÉVALUATION DES IMMEUBLES SCOLAIRES RÉPARTIS SELON LES CINQ PRINCIPALES COMPOSANTES D'UN BÂTIMENT D'APRÈS LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS

COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)

SUPERFICIE DES BÂTIMENTS	COTES POUR CHACUNE DES PRINCIPALES COMPOSANTES															COTES POUR L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES		
	AMÉNAGEMENT EXT.			STRUCTURE			ARCHITECTURE			MÉCANIQUE			ÉLECTRICITÉ					
	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.
MOINS DE 2 000 m2	54	67	65	69	70	72	66	66	68	74	69	69	73	63	70	70	68	69
2 000 À 5 000 m2	76	71	70	75	74	75	72	70	71	72	72	72	75	72	74	73	72	72
5 000 À 10 000 m2	79	70	71	83	74	76	67	70	70	69	71	72	72	72	74	71	71	72
10 000 m2 ET PLUS	76	72	70	79	75	77	65	72	70	67	73	72	72	74	74	69	73	72

NOTE : LES COTES SONT EXPRIMÉES PAR RAPPORT À UNE VALEUR MAXIMALE DE 100.

C.S. : MOYENNES POUR LA COMMISSION SCOLAIRE
D.R. : MOYENNES POUR LA DIRECTION RÉGIONALE
PROV. : MOYENNES PROVINCIALES

A-3

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MEQ / DGSAR
90-05-23

RÉSULTATS COMPARATIFS DE L'ÉVALUATION DES IMMEUBLES SCOLAIRES RÉPARTIS SELON LES CINQ PRINCIPALES COMPOSANTES D'UN BÂTIMENT D'APRÈS L'ANNÉE DE CONSTRUCTION PONDÉRÉE

COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)

ANNÉE DE CONSTRUCTION PONDÉRÉE	COTES POUR CHACUNE DES PRINCIPALES COMPOSANTES															COTES POUR L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES		
	AMÉNAGEMENT EXT.			STRUCTURE			ARCHITECTURE			MÉCANIQUE			ÉLECTRICITÉ					
	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.
AVANT 1955	58	67	65	65	70	71	63	66	66	68	70	68	70	67	70	66	68	68
1955 À 1965	75	71	69	75	74	74	67	70	69	69	71	70	73	70	72	70	71	70
1965 À 1975	78	73	70	80	79	77	76	74	72	76	75	73	77	76	74	77	75	73
1975 ET PLUS	92	82	77	83	83	83	92	83	81	79	83	81	84	84	82	87	83	82

NOTE: LES COTES SONT EXPRIMÉES PAR RAPPORT À UNE VALEUR MAXIMALE DE 100.
L'ANNÉE DE CONSTRUCTION PONDÉRÉE TIENT COMPTE DE L'ANNÉE ET DE LA SUPERFICIE DE L'AGRANDISSEMENT OU DES AGRANDISSEMENTS DES BÂTIMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE.

C.S. : MOYENNES POUR LA COMMISSION SCOLAIRE
D.R. : MOYENNES POUR LA DIRECTION RÉGIONALE
PROV. : MOYENNES PROVINCIALES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MEQ / DGSAR
90-05-23

B-1

RÉSULTATS COMPARATIFS DE L'ÉVALUATION DES IMMEUBLES SCOLAIRES
NOMBRE DE BÂTIMENTS RÉPARTIS SELON LA COTE OBTENUE ET LA CATÉGORIE D'UTILISATION
COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)

	NOMBRE DE BÂTIMENTS														
	ENS. PRIMAIRE			ENS. SECONDAIRE			ENS.PROFESSIONNEL			ADMINISTRATION			AUTRES		
COTE OBTENUE	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV	C.S.	D.R.	PROV	C.S.	D.R.	PROV	C.S.	D.R.	PROV.
MOINS DE 25 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
25 % À 42 %	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
42 % À 58 %	0	1	78	0	0	12	0	0	2	0	1	2	0	15	56
58 % À 75 %	13	204	1463	5	42	230	1	25	130	0	17	96	3	127	361
75 % À 92 %	3	93	696	1	50	134	0	15	76	1	10	67	1	18	62
92 % À 100 %	1	6	61	0	0	3	0	0	0	0	0	6	0	0	3
COTES MOYENNES	73	73	72	70	73	72	71	74	72	75	73	74	70	67	66

NOTE: LES COTES MOYENNES SONT EXPRIMÉES EN POURCENTAGE

C.S. : NOMBRE DE BÂTIMENTS-COMMISSION SCOLAIRE
D.R. : NOMBRE DE BÂTIMENTS-DIRECTION RÉGIONALE
PROV. : NOMBRE DE BÂTIMENTS-PROVINCE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MEQ / DGSAR
90-05-23

B-2

RÉSULTATS COMPARATIFS DE L'ÉVALUATION DES IMMEUBLES SCOLAIRES
NOMBRE DE BÂTIMENTS RÉPARTIS SELON LA COTE OBTENUE ET LA SUPERFICIE
COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)

COTE OBTENUE	NOMBRE DE BÂTIMENTS											
	< 2000 m2			2000m2 À 5000m2			5000m2 À 10000m2			> 10000m2		
	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.
MOINS DE 25 %	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25 % À 42 %	0	0	13	0	0	1	0	0	1	0	0	0
42 % À 58 %	0	10	103	0	6	41	0	1	3	0	0	3
58 % À 75 %	3	85	1049	14	213	891	1	73	184	4	44	176
75 % À 92 %	1	17	362	5	91	471	0	31	110	0	27	112
92 % À 100 %	0	0	24	1	5	48	0	1	2	0	0	1
COTES MOYENNES	70	68	69	73	72	72	71	71	72	69	73	72

NOTE: LES COTES MOYENNES SONT EXPRIMÉES EN POURCENTAGE.

C.S. : NOMBRE DE BÂTIMENTS-COMMISSION SCOLAIRE
D.R. : NOMBRE DE BÂTIMENTS-DIRECTION RÉGIONALE
PROV. : NOMBRE DE BÂTIMENTS-PROVINCE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MEQ / DGSAR
90-05-23

RÉSULTATS COMPARATIFS DE L'ÉVALUATION DES IMMEUBLES SCOLAIRES
NOMBRE DE BÂTIMENTS RÉPARTIS SELON LA COTE OBTENUE
ET L'ANNÉE DE CONSTRUCTION PONDÉRÉE

COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)

COTE OBTENUE	NOMBRE DE BÂTIMENTS											
	< 1955			1955 À 1965			1965 À 1975			1975 ET PLUS		
	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.
MOINS DE 25 %	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25 % À 42 %	0	0	3	0	0	5	0	0	1	0	0	0
42 % À 58 %	0	11	87	0	6	48	0	0	15	0	0	2
58 % À 75 %	6	186	774	11	165	1079	5	60	392	0	4	55
75 % À 92 %	0	36	201	1	55	401	4	66	324	1	9	129
92 % À 100 %	0	0	4	0	0	2	1	1	15	0	5	54
COTES MOYENNES	66	68	68	70	71	70	77	75	73	87	83	82

NOTE: LES COTES MOYENNES SONT EXPRIMÉES EN POURCENTAGE.

L'ANNÉE DE CONSTRUCTION PONDÉRÉE TIENT COMPTE DE L'ANNÉE ET DE LA SUPERFICIE DE L'AGRANDISSEMENT OU DES AGRANDISSEMENTS DES BÂTIMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE.

C.S. : NOMBRE DE BÂTIMENTS-COMMISSION SCOLAIRE
D.R. : NOMBRE DE BÂTIMENTS-DIRECTION RÉGIONALE
PROV. : NOMBRE DE BÂTIMENTS-PROVINCE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MEQ / DGSAR
90-05-23

C-1

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉSULTATS COMPARATIFS
COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)
CATÉGORIE D'UTILISATION: ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

			ANNÉE DE CONSTRUCTION PONDÉRÉE											
			< 1955			1955 À 1965			1965 À 1975			1975 ET PLUS		
			C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.
S	< 2000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	1	5	306	0	7	566	0	1	115	0	1	16
		COTE MOYENNE	66	71	68		70	70		76	73		69	69
U		RANG DE LA C.S.		4/4	77/130									
P	2000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	2	72	287	5	91	509	7	57	257	1	5	109
E	A	COTE MOYENNE	69	70	69	69	72	71	77	75	75	67	97	86
R	5000	RANG DE LA C.S.		6/7	53/105		7/8	83/138		4/8	42/93		3/3	22/52
F	5000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	20	60	1	19	46	0	16	30	0	3	16
I	A	COTE MOYENNE		69	69	71	72	72		76	77		81	76
C	10000	RANG DE LA C.S.					4/6	18/30						
I		NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0
E	> 10000	COTE MOYENNE			61			83		64	64			
		RANG DE LA C.S.												

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MEQ / DGSAR
80-05-23

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉSULTATS COMPARATIFS
COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)
CATÉGORIE D'UTILISATION: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

			ANNÉE DE CONSTRUCTION PONDÉRÉE											
			< 1955			1955 À 1965			1965 À 1975			1975 ET PLUS		
			C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.
S	< 2000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	1	19	0	0	37	0	1	6	0	0	1
		COTE MOYENNE		70	66			70		79	70			72
U		RANG DE LA C.S.												
P	2000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	3	39	0	6	49	0	4	19	0	1	11
E	À	COTE MOYENNE		71	66		73	72		74	74		72	84
R	5000	RANG DE LA C.S.												
F	5000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	12	24	0	6	43	1	5	26	0	2	10
I	À	COTE MOYENNE		69	70		75	72	82	73	73		76	76
C	10000	RANG DE LA C.S.								1/3	2/24			
I		NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	6	13	0	15	25	0	9	46	0	1	11
E	> 10000	COTE MOYENNE		68	67		72	71		76	74		84	81
		RANG DE LA C.S.												

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MEQ / DGSAR
80-05-23

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉSULTATS COMPARATIFS
COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)
CATEGORIE D'UTILISATION: ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

			ANNÉE DE CONSTRUCTION PONDÉRÉE											
			< 1955			1955 À 1965			1965 À 1975			1975 ET PLUS		
			C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.
S	< 2000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
		COTE MOYENNE												76
U		RANG DE LA C.S.												
P	2000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	1	4	0	0	2	0	0	2	0	0	0
E	A	COTE MOYENNE		73	68			75			67			
R	5000	RANG DE LA C.S.												
F	5000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	3	3	0	1	5	0	0	7	0	0	1
I	A	COTE MOYENNE		67	67		81	70			76			76
C	10000	RANG DE LA C.S.												
I		NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	3	5	0	5	17	1	23	149	0	4	12
E	> 10000	COTE MOYENNE		65	68		71	72	71	75	72		78	75
		RANG DE LA C.S.								7/8	55/93			

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MEQ / DGSAR
90-05-23

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉSULTATS COMPARATIFS
COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)
CATÉGORIE D'UTILISATION: ADMINISTRATION

			ANNÉE DE CONSTRUCTION PONDÉRÉE											
			< 1955			1955 À 1965			1965 À 1975			1975 ET PLUS		
			C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.
S	< 2000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	5	46	0	5	41	0	2	14	0	0	9
		COTE MOYENN.		72	73		74	74		81	77			88
U		RANG DE LA C.S.												
P	2000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	5	24	1	4	15	0	1	7	0	1	4
E	A	COTE MOYENNE		72	72	75	74	71		74	73		82	76
R	5000	RANG DE LA C.S.					1/4	4/15						
F	5000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	2	7	0	0	1	0	0	0	0	0	0
I	A	COTE MOYENNE		70	73			69						
C	10000	RANG DE LA C.S.												
I		NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	0	0	0	3	3	0	0	2	0	0	0
E	> 10000	COTE MOYENNE					67	67			75			
		RANG DE LA C.S.												

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MEQ / DGSAR
90-05-23

C-5

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉSULTATS COMPARATIFS
COMMISSION SCOLAIRE "EXEMPLE" (000)
CATÉGORIE D'UTILISATION: AUTRES

			ANNÉE DE CONSTRUCTION PONDÉRÉE											
			< 1955			1955 À 1965			1965 À 1975			1975 ET PLUS		
			C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV.	C.S.	D.R.	PROV
S	< 2000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	1	41	158	1	41	134	0	2	47	0	0	36
		COTE MOYENNE	58	66	63	58	66	66	[illegible]	78	68	[illegible]	[illegible]	71
U		RANG DE LA C.S.	[illegible]	5/8	60/78	[illegible]	6/7	60/67	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
P	2000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	1	41	66	0	18	30	0	5	15	0	0	3
E	À	COTE MOYENNE	58	65	66	[illegible]	72	69	[illegible]	76	67	[illegible]	[illegible]	74
R	5000	RANG DE LA C.S.	[illegible]	3/3	21/23	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
F	5000	NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	7	12	0	4	7	0	0	2	0	0	0
I	À	COTE MOYENNE	[illegible]	68	69	[illegible]	62	65	[illegible]	[illegible]	62	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C	10000	RANG DE LA C.S.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
I		NOMBRE DE BÂTIMENTS	0	0	2	0	1	2	0	0	2	0	0	0
E	> 10000	COTE MOYENNE	[illegible]	[illegible]	79	[illegible]	66	62	[illegible]	[illegible]	67	[illegible]	[illegible]	[illegible]
		RANG DE LA C.S.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des services administratifs

9091-0353